

Objet : Programme 1983 de Logements Très Sociaux

LE MAIRE donne lecture du rapport :

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

Afin de faire en sorte que les opérations L.T.S. financées au titre de 1983 soient techniquement prêtes à démarrer dès le 1er trimestre 1983, il est souhaitable d'engager dès à présent les procédures administratives et les études correspondantes.

A cet effet, une commission composée d'élus et des représentants des Services Municipaux a été chargée de proposer un programme d'opérations qui vous est présenté ci-après :

LIEU-DIT	REFERENCES CADASTRALES	NOMBRE DE LOGEMENT PROPOSE	Concepteur déjà désigné
<u>Rappel des propositions 1982 non financées</u>			
* LES JAMROSATS(2e tranche Montagne)	BY5 Partie	14 LTS	SATEC
* LES ATTES	BN2 Partie	22 LTS	QUENTIN
* LES FIGUIERS	BY 55	14 LTS	BOCQUEE
* LES COMBAVAS	CS 87	9 LTS	ABADIE
* LES JAMALACS	BD18p-20p-21 à 25-29-30	60 LTS	SOAA
* LES GRENADINES	DI 25 p et BW 110 p	45 LTS	GRUPE IV
* LES FRAMBOISES	CD 3 p	30 LTS	ARENA
<u>Nouvelles propositions :</u>			
* CAMP JACQUOT	CENTRE VILLE	30 LTS	BOCQUEE
* Bretagne (CDSO)	BR 657	10 LTS	Concepteur à désigner
* Bretagne (ex-Payet)	BP 116	30 LTS	
* Bois de Nèfles (ex-Bègue)	CS 404-405	10 LTS	
* Montagne (chemin Poincetias)	CD 285-289	20 LTS	

Je vous demande de bien vouloir :

- approuver le programme établi et m'autoriser à solliciter les subventions correspondantes ;

- désigner un concepteur pour chacune des propositions 1983 en fonction des modèles agréés existants ;

- donner une appellation officielle aux opérations retenues ;

- Je mets la question aux voix

Conformément à l'avis des Commissions, les lieux d'opérations sont précisés :

- Les Attes : Prima
- Les Figuiers : Montagne Chemin Neuf
- Les Combavas : Bois de Nèfles
- Les Jamalacs : ZAC Sainte Clotilde
- Les Grenadines : Bellepierre
- Les Framboises : Saint-François

Explication sur plan.

Mme André PAYET - Concernant le terrain BR 657 à la Bretagne, j'avais demandé qu'on l'affecte à une zone artisanale. Je souhaiterais que l'on réexamine ce cas.

M. Marc GERARD - Est-ce qu'on a déjà eu une proposition d'un artisan pour la Bretagne ?

LE MAIRE - Il me semble que c'est la deuxième fois que vous refusez des L.T.S. à la Bretagne.

Discussion

LE MAIRE - Je veux bien que vous demandiez à pouvoir choisir entre des L.T.S. et une zone artisanale, mais si vous dites que les L.T.S. ne sont pas beaux, nous ne sommes pas d'accord. Les L.T.S. s'améliorent de jour en jour, et leur place est justement d'être en plein milieu du village parce que c'est là où les gens auront le plus d'occasions d'avoir du travail, de pouvoir exercer une activité. Les L.T.S. ne doivent pas être mis à l'écart.

Discussion

LE MAIRE - Nous avons là deux propositions : faire des L.T.S. ou faire une zone artisanale ; peut-être qu'on pourrait les combiner d'une façon ou d'une autre. Nous allons faire entreprendre une étude là-dessus.

LE Conseil Municipal, A L'UNANIMITE, adopte cette affaire, sous réserve du terrain de 3 000 m2 cadastré BR 657 à la Bretagne, qui fera l'objet d'un examen particulier ultérieur.

Reçu à la Préfecture
de La Réunion
Le 7 septembre 1982